

Tout savoir sur l'augmentation des cotisations en 2025

► **UNE AUGMENTATION DES COTISATIONS EST À PRÉVOIR AU 1^{ER} JANVIER 2025 LIÉE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

- ✓ **Rattrapage des évolutions réglementaires de 2023, initialement sous-estimées par les mutuelles, déremboursement de certains soins dentaires par la Sécurité sociale, hausse des tarifs pour certaines consultations, renforcement du dispositif 100% santé, etc ...**
- ✓ **Nouvelles évolutions réglementaires prévues pour 2025.**
- ✓ **Hausse de l'indice du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale qui sert de base de calcul pour les cotisations.**
- ✓ **Surconsommation médicale des adhérents couverts par notre contrat, nécessitant un ajustement pour maintenir l'équilibre financier en raison d'une sinistralité élevée.**

Les avantages et services MNT

à votre disposition

Activez et gérez

votre compte MNT



Le CDG88,

VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION
DU LUNDI AU VENDREDI

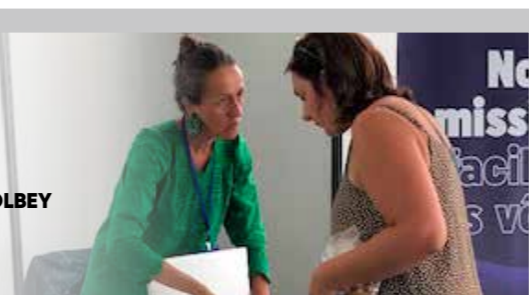
03 54 04 62 67

psc@cdg88.fr

1 rue de l'Abbé Haustête • 88190 GOLBEY

www.88.cdgplus.fr

ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification



 **Centre de Gestion
des Vosges**

▶ ESPACE ADHÉRENT MNT

Activez et gérez votre compte en toute simplicité

ACTIVEZ VOTRE EN COMPTE EN QUELQUES CLICS

Rendez-vous sur : adherents.mnt.fr

- Munissez-vous de votre numéro d'adhérent : il s'agit d'une série de 10 chiffres qui commencent par 000 disponible sur votre carte adhérent - tiers payant
- Créez un compte en quelques minutes

GESTION RAPIDE ET FACILE

- Soumettez vos devis en dentaire et optique avant vos soins
- Scannez vos factures sans tiers-payant (ex. ostéopathie)
- Consultez l'état de vos remboursements
- Gérez vos informations personnelles
- Téléchargez vos documents essentiels (carte tiers payant, etc.)



FOCUS

Les avantages et services MNT à votre disposition

LA TÉLÉCONSULTATION

Incluse dans votre contrat santé MNT elle est entièrement pris en charge, sans avance de frais, ni reste à charge, et vous permet de consulter un médecin à distance.

- ✓ Rendez-vous sur www.maiaa.com
- ✓ Connectez-vous à votre espace adhérent
- ✓ Cliquez sur "plateforme Maiaa"
- ✓ Sélectionnez l'option "Prendre RV"

Suivez les étapes suivantes pour créer votre compte.



▶ Une fois votre compte créé, vous pourrez vous connecter directement à Maiaa pour prendre rendez-vous en téléconsultation.

Cette plateforme vous facilite l'accès aux consultations, depuis un même espace en ligne il vous est proposé :

PRISE DE
RENDEZ-VOUS

TÉLÉCONSULTATION
SANS RDV 24H/24 & 7J/7

ESPACE PATIENT
EN LIGNE

ACCÈS À LA BASE DE
MÉDICAMENTS CLAUDE BERNARD

Zoom sur la cotisation MNT

▶ COMPRENDRE SON BULLETIN DE SALAIRE

Où trouver la cotisation mutuelle santé MNT et la participation employeur ?

Sur votre bulletin, la cotisation de votre mutuelle santé MNT figure généralement dans la section des retenues salariales.

Sur la ligne intitulée "MNT Santé", vous pouvez identifier :

- le montant de votre contribution mensuelle

Votre employeur participe également à votre protection.

Sur le bulletin, cette contribution apparaît dans la section "À payer", sur la ligne intitulée : Participation patronale Santé RG

Participation patronale Santé RG	Montant
Participation patronale Santé RG	15,00
MNT (santé)	40,52

MATERNITÉ, IMMOBILISATION ET HOSPITALISATION

Aide à domicile ou prestation de bien-être : prise en charge jusqu'à 30 heures (livraison de repas, coiffure à domicile ou coaching nutrition).

Garde et/ou transfert des enfants ou des personnes dépendantes à charge : jusqu'à 8 heures par jour pendant 5 jours.

Garde des animaux domestiques : prise en charge à hauteur de 300 euros TTC pour 30 jours.

Présence d'un proche au chevet : Organisation et prise en charge des frais de transport pour permettre à un proche de venir à votre chevet durant l'hospitalisation.

Contactez l'assistance : **09 80 98 18 38**



Témoignage

Amandine, en situation d'immobilisation, a eu recours aux services MNT.

Pour quelle raison as-tu besoin des services de la MNT ?
J'ai été immobilisée plusieurs mois suite à un problème de santé. Alitée pendant 6 mois, j'avais besoin d'une aide extérieure dans la gestion des tâches ménagères.

Comment as-tu procédé ?
Après avoir été bien informée par le service PSC, à l'aide d'un certificat médical délivré par mon médecin qui attestait de mon incapacité à gérer les tâches du quotidien. À l'aide de ce certificat, j'ai contacté la MNT qui a défini le nombre d'heures auquel j'avais droit.

De quoi as-tu pu bénéficier ?
Ayant le droit à 20 heures, échelonnées avant mon opération et après, j'ai choisi l'intervention d'une aide-ménagère. La MNT ayant des conventions avec des associations locales, l'une d'entre elles m'a contacté afin de définir l'organisation que je souhaitais mettre en place (quand, quoi ...).

As-tu été satisfaite ?
Très satisfaite. J'ai eu la chance d'avoir une super femme de ménage dont l'intervention m'a permis de me remettre de mon opération et de décharger un peu mon mari !!